

Commune de Bas-Intyamon



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Calendrier des activités en pages 15 à 20



Table des matières

Impôts 2024 et 2025.....	4
eDéménagement.....	5
Commander diverses attestations depuis chez vous !	5
Attestations de sortie de territoire pour les mineurs	6
Demande de listes d'adresses	6
Location de la salle « Vanil Blanc » à Villars-sous-Mont	7
Job d'été.....	7
Cartes journalières CFF dégriffées	8
Carrefours et routes	8
Service des eaux - Information aux consommateurs.....	9
Mesures du débit des cours d'eau au moyen d'un traceur fluorescent	11
Communication du PNR	13
Les énergies renouvelables pour le chauffage : économique et écologique	14
Le Senior Club dès 60 ans	15
<i>Le Senior Club te raconte le patois</i>	<i>16</i>
<i>Le Senior Club t'invite en avril 2025.....</i>	<i>17</i>
<i>Le Senior Club t'invite en mai 2025.....</i>	<i>18</i>
<i>Le Senior Club t'invite en juin 2025.....</i>	<i>19</i>
Réseau Santé et Social – Journée d'information.....	20
Tir obligatoire 2025.....	21
Jeunesse d'Estavannens – 75 ans.....	22
Invitation : Séance d'information Poya 2028.....	24
Neirivue-Molésion : course de montagne le 15 juin 2025	26
Arnaque aux faux policiers !.....	26
Calendrier des sociétés et manifestations	27

Impôts 2024 et 2025

Vous avez récemment rempli votre déclaration fiscale pour l'année 2024.

Selon les barèmes et calculs figurant à la fin du livret d'instructions générales du Service cantonal des contributions à Fribourg, vous avez la faculté de calculer le total des impôts dus, tant à la commune qu'au canton et à la paroisse. Pour les contribuables qui utilisent le logiciel Fritax, celui-ci édite une feuille récapitulative des montants dus.

Il vous appartient alors, pour éviter la facturation d'intérêts compensatoires, d'adapter l'éventuel montant manquant sur les acomptes 2024 en utilisant le bulletin vierge "acompte volontaire".

D'autre part, les acomptes d'impôts 2025 seront facturés et les bulletins utiles vous parviendront courant mai ; la première tranche étant payable fin juin.

Nous saisissons l'opportunité pour vous demander de bien vérifier le codage de vos paiements via internet. Il est primordial, pour une bonne affectation des montants payés, que le codage soit le même que celui des bulletins de versement qui vous sont remis.

Les contribuables qui ont vu leur situation se modifier de façon importante en 2024, ou en ce début d'année 2025, voudront bien nous faire parvenir dans les meilleurs délais, les informations fiscales rectifiées pour nous permettre d'ajuster les acomptes 2025. L'administration communale ne procède à aucun calcul. Si vous deviez avoir besoin d'aide pour une estimation, vous voudrez bien vous adresser au Service cantonal des contributions.

Si d'aventure, vous ne receviez pas d'acomptes 2025, c'est que nous n'avons pas obtenu les informations utiles pour pouvoir les établir. Il est de la responsabilité du contribuable de nous transmettre toutes les informations utiles.

L'administration communale reste à votre disposition pour tout complément d'information.



eDéménagement

Nous vous annonçons que vous avez la possibilité d'annoncer une arrivée au sein de notre commune ou un déménagement vers une nouvelle commune avec l'application eDéménagement !

Comment procéder ?

1. Aller sur le site internet communal www.bas-intyamon.ch à la rubrique « Guichet virtuel » ;
2. Sélectionner le menu « eDéménagement » ;
3. Lire les instructions et vous connecter au guichet virtuel.

Bien entendu, vous avez toujours la possibilité d'annoncer un changement d'adresse soit en prenant contact avec l'administration communale, soit en vous rendant à nos bureaux.

Commander diverses attestations depuis chez vous !

Vous avez besoin d'une attestation de domicile, séjour ou établissement ? Dès à présent, vous pouvez le faire sans devoir vous déplacer au guichet de l'Administration communale.

Comment procéder ?

1. Aller sur le site internet communal www.bas-intyamon.ch à la rubrique « Guichet virtuel ».
2. Prendre connaissance de la description de l'attestation que vous souhaitez.
3. Se connecter au guichet virtuel au moyen du lien qui se trouve dans la description, créer votre compte au besoin.
4. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Nous traiterons votre commande en ligne dans les 48 heures ouvrables **(excepté durant les fermetures de l'Administration communale)**.

Attestations de sortie de territoire pour les mineurs

Lorsqu'un enfant mineur quitte le territoire sans être accompagné d'un représentant légal, ce dernier doit lui autoriser la sortie du territoire.

De ce fait, sur le site internet communal www.bas-intyamon.ch à la page « Administration et services », puis « Contrôle des habitants », vous trouverez en bas de la page, dans les documents, le formulaire « Autorisation de voyage ».

Le représentant légal se porte garant en remplissant le formulaire et en venant le certifier à l'Administration communale, aux heures d'ouverture. Un émolument de CHF 5.00 vous sera alors demandé.

Le Contrôle des habitants de la Commune de Bas-Intyamon attestera l'identité de la personne signataire du document et déclinera toute responsabilité quant à l'exactitude des données indiquées.

Demande de listes d'adresses

Des sociétés locales, à but non-lucratif, demandent régulièrement des listes d'habitants, selon des critères d'âge par exemple, pour contacter les personnes susceptibles de rejoindre la société.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données, les demandes de liste d'adresses doivent se faire de la manière suivante :

1. Aller sur le site internet communal www.bas-intyamon.ch à la page « Administration et services », puis « Contrôle des habitants », vous trouverez en bas de la page, dans les documents, la décharge à remplir pour demander une liste d'adresses.
2. Cette décharge est à remettre à l'Administration communale, soit en la déposant dans la boîte aux lettres soit en l'envoyant par mail à l'adresse commune@bas-intyamon.ch.
3. Afin d'éviter la divulgation des données, les adresses seront directement imprimées sur des étiquettes que vous pourrez coller sur vos enveloppes.

Nous traiterons votre demande dans les 48 heures ouvrables **(excepté durant les fermetures de l'Administration communale)**.

Location de la salle « Vanil Blanc » à Villars-sous-Mont

La commune de Bas-Intyamon propose la location de la salle "Vanil Blanc" à Villars-sous-Mont, accessible aux citoyens et aux sociétés locales. Cette salle se trouve au premier étage de l'ancienne école, au Chemin de l'École 9.

Sur notre site internet, sous l'onglet « Habiter Bas-Intyamon », puis « Location salle », vous pourrez consulter le règlement d'utilisation de la salle ainsi que le formulaire de demande de location. Ce dernier doit être complété avec soin et soumis à l'administration. La demande sera ensuite examinée et validée par le Conseil communal.

Job d'été

Nous sommes à la recherche de 2 jeunes motivés par un job d'été !
Nous offrons la possibilité de rejoindre notre équipe de nettoyage pour 2 semaines.

Vos tâches :

Nettoyages d'été des bâtiments communaux

Quand :

Du 14 au 25 juillet 2025 – 42 h par semaine

Salaire :

Selon barème communal

Conditions :

Être domicilié dans la commune
Être âgé de 15 ans



Merci d'adresser vos candidatures jusqu'au **18 avril 2025** à l'administration communale, Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney ou par mail : commune@bas-intyamon.ch

Cartes journalières CFF dégriffées

Les cartes journalières CFF peuvent être achetées à l'administration communale. Elles ne sont pas envoyées par poste ou par mail, il faut donc se présenter au bureau communal pour les commander. Vous pouvez en commander pour d'autres personnes sans qu'elles soient présentes. Par contre, les billets doivent contenir les nom, prénom et date de naissance pour chaque passager. Les personnes possédant un demi-tarif choisiront le tarif adapté. Les cartes journalières sont à payer soit en cash soit par carte bancaire, à la réservation.



Carrefours et routes

Au moment où la nature s'éveille, nous constatons trop souvent que la végétation autour des maisons déborde et s'étend sur la chaussée. Aussi, nous rappelons que les haies ne doivent pas masquer les visibilités aux accès et dans les carrefours ; elles sont susceptibles d'être un facteur aggravant en cas d'accident.

La commune se recommande pour que les haies soient taillées et contenues selon les dispositions ci-dessous.

Les dispositions de la loi sur les routes précisent, à l'article 94, que :

1 Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.

2 Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

3 Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Service des eaux - Information aux consommateurs

Qualité de l'eau en 2024

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 :

« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau »

La commune de Bas-Intyamon alimente avec sa source les villages d'Enney et d'Estavannens.

Le village de Villars-sous-Mont est alimenté par la source de la commune de Grandvillard.

Les communes effectuent 2 fois par an des prélèvements d'eau à différents endroits. Ils sont apportés au SAAV pour analyse et rapport.

Nous communiquons dès lors les informations suivantes :

Réseau de Bas-Intyamon	
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	Source Bas-Intyamon – entre 30 et 32 fH°
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est à 2 ± 0 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l
Provenance de l'eau :	Réservoir des Frassettes, eau de source via 2 captages
Traitement (apport d'un produit dans l'eau)/désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : après réunification des captages, désinfection par 3 néons UltraViolet (UV)

Réseau de Grandvillard	
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté maximale de l'eau est entre 22 et 23 fH°
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est à $2 \pm 0,1$ mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l
Provenance de l'eau :	Réservoir de la Frasse via le captage des Marais, eau de source
Traitement (apport d'un produit dans l'eau) / désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : désinfection par 1 néon UltraViolet (UV)

Plage des valeurs des degrés français					
Degrés français (fH°)	0 à 7°	8 à 15°	16 à 25°	26 à 32°	33 à 42°
Dureté de l'eau	Très douce	Douce	Moyennement dure	Dure	Très dure

De 08 à 15 fH° : l'eau est « douce »

De 16 à 25 fH° : l'eau est « moyennement calcaire »

De 26 à 32 fH° : l'eau est « calcaire »

De 33 à 42 fH° : l'eau est « très calcaire »

Une eau très douce (0 à 7fH°) est mauvaise pour la santé et pour les conduites. Elle ne contient pas assez de calcium et de magnésium. Elle provoque une érosion des conduites avec un risque de fuite plus grand.

Une eau dure n'est pas mauvaise pour la santé mais elle « encrasse » les conduites avec le calcaire.

Un service de piquet est organisé dans le cadre du service des eaux. Il est atteignable entre 07.00 h. et 17.00 h. les jours ouvrables pour tous renseignements et 24h/24h pour une fuite ou une pollution.

026 921 81 08

Ainsi vous atteindrez une des 3 personnes suivantes :

- Grandjean Martial responsable surveillant de réseau
- Baudevin Richard suppléant
- Jaquet Daniel suppléant

Mesures du débit des cours d'eau au moyen d'un traceur fluorescent

En 2025, le Service de l'environnement procédera à des mesures du débit des cours d'eau au moyen d'un traceur fluorescent. **Durant quelques minutes, l'eau prendra une couleur vert fluo très vive sur une centaine de mètres.** Le colorant utilisé, la fluorescéine, est inoffensive pour la faune et la flore. Il n'y a aucun danger pour la population.

Mesures principalement lors de crues des cours d'eau

Cette méthode de mesure est particulièrement utile dans des situations où d'autres techniques sont difficiles à appliquer, par exemple dans des cours d'eau très profonds, turbulents ou difficilement accessibles. Ainsi, **les mesures de débit à l'aide de fluorescéine seront principalement réalisées lors de crues.** Elles ne peuvent dès lors pas être planifiées et annoncées préalablement.

Information à la population

Le Service de l'environnement publiera une **information sur son site internet** www.fr.ch/sen le jour où il réalisera des mesures à l'aide de fluorescéine.

Il informera également la Police cantonale qui pourra ainsi répondre aux éventuelles questions de la population.

Pourquoi mesurer les débits ?

Les données hydrométriques récoltées lors des mesures de débit sont notamment utilisées pour la gestion des ressources en eau et la protection contre les crues. Les séries d'observation permettent de suivre l'évolution des débits et leurs modifications notamment induites par les changements climatiques.



Plantes exotiques envahissantes, un nouveau fascicule

Le **Lupin**, la **Laurelle**, le **Topinambour** et la **Vigne vierge** sont dorénavant considérées comme plantes exotiques envahissantes. Introduites volontairement ou accidentellement, ces plantes propres à d'autres écosystèmes menacent la biodiversité locale. Le cadre légal suisse réglemente la mise en circulation et l'utilisation des plantes exotiques envahissantes (ODE 2008).

Outre des présentations détaillées sur son site web, le Parc propose un petit document explicatif avec la description des néophytes particulièrement présentes dans son territoire. Cette nouvelle brochure est disponible au bureau communal et auprès du Parc.

Des étangs à la rescousse de la biodiversité

En Suisse, plus de 90% des zones humides ont disparu, menaçant grenouilles, tritons et libellules. Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut aide les propriétaires à créer ou revitaliser des étangs en finançant jusqu'à 70% des coûts. Après une visite, des conseils sont donnés pour un aménagement adapté. En échange, les propriétaires s'engagent à entretenir ces habitats pendant 8 ans.

Les personnes intéressées peuvent écrire à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou appeler au **026 924 23 30** pour participer à cette action en faveur de la biodiversité.

Planter des fruitiers pour un paysage vivant et gourmand !

Le Parc vous accompagne dans la plantation d'arbres fruitiers haute-tige – pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers et cognassiers – pour préserver la biodiversité et transmettre un héritage naturel aux générations futures.

Les coups de pouce du Parc

Le Parc vous conseille, fournit les plants et prend en charge la taille durant les **6 premières années**, pour un forfait de **160.- par arbre**. Vous prenez en charge la plantation et la protection, avec l'engagement de soigner votre arbre grâce à un contrat de plantation.

Une sélection spéciale d'essences traditionnelles est disponible à **120.- seulement** pour préserver notre patrimoine fruitier.

Commandez avant le **21 septembre 2025** pour une plantation au printemps. Toutes les infos et le formulaire de commande sont sur le site du Parc.

Une haie et des arbres qui nourrissent, abritent et embellissent

Les **haies vives d'arbustes** et les **arbres indigènes** ne se contentent pas d'embellir votre jardin : elles créent un véritable **havre de vie** ! Leurs fleurs attirent une multitude d'insectes pollinisateurs, et leurs fruits nourrissent les oiseaux à l'automne.

Les coups de pouce du Parc

- Le Parc encourage la plantation de **haies indigènes** en finançant **intégralement** le coût des boutures. De plus, des conseils personnalisés pour bien choisir et planter vos essences sont compris dans l'offre.
- Le Parc propose un soutien et conseil pour la plantation d'arbres d'essence indigène tel que l'érable, le tilleul ou le merisier. Le plant d'arbre isolé sera facturé CHF 50.00 ; dès un alignement de 4 arbres, le Parc prend en charge l'intégralité des plants.

Pour une plantation à l'automne 2025, envoyez votre demande avant le 21 septembre 2025 à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou appelez-nous au 026 924 23 30.

Les énergies renouvelables pour le chauffage : économique et écologique

Le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire est une source importante de consommation d'énergie. Il est défavorable à l'environnement si votre chaudière fonctionne au mazout, au gaz ou à l'électricité et si votre bâtiment est mal isolé. Autant vous poser la question du chauffage en général : vous pouvez bénéficier de subventions du Programme Bâtiments si vous passez en partie ou complètement aux énergies renouvelables ou si vous envisagez une rénovation globale. Votre investissement sera gagnant à plus d'un titre.

Quand prévoir un renouvellement ?

Après une quinzaine d'années de fonctionnement d'une installation de chauffage, il est prudent de commencer à réfléchir à son renouvellement, de se renseigner et de s'adresser à des spécialistes. Une analyse par un ou une spécialiste CECB portant aussi sur l'isolation du bâtiment vous permettra d'évaluer la question du chauffage de manière globale.

Est-ce que j'ai droit à des subventions ?

Si vous passez d'un chauffage à énergies fossiles émettrices de CO₂ ou d'un chauffage électrique vers une solutions favorable à l'environnement, comme pompe à chaleur, chauffage à distance, chauffage à bois ou capteur solaire thermique, vous pouvez faire une demande de subvention du Programme Bâtiments : <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/energie/installations-techniques> . Il en va de même si vous prévoyez d'isoler votre bâtiment. Une subvention est encore prévue si vous faites analyser votre bâtiment par un ou une spécialiste CECB.

Attention : les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée.

Est-ce que je peux recevoir d'autres aides financières ?

En tant que personne physique, vous pouvez recevoir une déduction fiscale en déclarant les coûts effectifs durant l'année des travaux.

Quelles sont les procédures ?

Pour le renouvellement de votre système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire vous devrez faire une demande de permis de construire auprès de votre commune. L'installateur s'occupe en général de ces démarches, mais le propriétaire peut aussi s'en charger.

Attention : les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception du permis de construire.

Les avantages en résumé

Le renouvellement de votre système de chauffage vous apporte des économies d'énergie, un confort de vie, une diminution de votre empreinte écologique et une valorisation de votre bâtiment.

Pour en savoir plus : www.fr.ch/sde

Le Senior Club dès 60 ans



A VOS AGENDAS

Le calendrier que les animateurs et animatrices vous proposent jusqu'en juin 2025.

Le détail des activités est affiché dans chaque village

Enney : Earlybeck

Villars-sous-Mont : L'Espace Gourmand

Estavannens : Pilier public - Eglise

Pour toutes ces animations vous pouvez vous adresser à la représentante de votre village pour les transports.

Jacqueline Bourquenoud 079.643.99.51 (Villars-Sous-Mont)

Anita Magnin 079.741.57.12 (Estavannens)

Annette Wicht 079.767.68.38 (Enney)

Le Senior Club te raconte le patois

Texte composé par une participante du café patois et corrigé au mieux par l'équipe. Binvinyête !

« Bondzoua a totè è a ti.
I chu pachyenâ dè kurti.
Du le mê dè mâ, i mè fayê gratâ din la têtâ.
Po keminhyi, i pyanto dè la chalârda a tondre, pu totè choârta dè kurtiyâdzo è po fourni de la trotséta.
Intre tin i tsèrpiyo di frêya, di rèjenè, di rejin nê, di môron, di j'anpè è mimo di rejin dè venye.
To chin mè fo dou bin à mè, pu a ma famiye. »

« Bonjour à toutes et tous.
Je suis passionnée de jardin.
Dès le mois de mars, il me faut gratter la terre.
Pour commencer, je plante de la salade à tondre, puis toutes sortes de légumes et pour finir de la doucette.
Entre-temps je cueille des fraises, des raisinets, des cassis, des mûres, des framboises et même des raisins de vigne.
Tout cela me fait du bien à moi, puis à ma famille. »

Le Senior Club t'invite en avril 2025

Loto

Mercredi 2 avril, à 15h au Home de Villars-sous-Mont

Venez tenter votre chance dans la joie et la bonne humeur, tout en soutenant les animations du home ! Pas d'inscription

Jeux divers

Vendredi 4 avril à 14h à la Couronne à Enney (au 1^{er})

Venez jouer à divers jeux de société ou au jass, boire un thé en bonne compagnie, afin de se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance. Pas d'inscription

Café Patois avec Alodie Philipona

Mercredi 9 avril à 14h à la Couronne à Enney (au 1^{er})

Lire en patois, s'aider à parler ensemble autour d'un café. Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

Pas d'inscription. **Informations** au 079 767 68 38.

Café-croissant Rencontre Seniors, diaporama et contes

Vendredi 11 avril de 9h à 11h à la Couronne à Enney (au 1^{er})

Diaporama des activités seniors passées.

Randonnée dans la vallée avec Josiane et Dominique

Mardi 22 avril départ à 14h à l'ancienne école d'Enney

Durée environ 2h. Bonnes chaussures, boissons, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps. **Informations** chez Josiane au 079 252 56 43.

Bien vieillir en Gruyère

Samedi 26 avril de 9h à 17h au CO de La Tour-de-Trême

Journée d'informations et d'échanges autour du bien vieillir, ouverte à tous. Ateliers et conférences. Entrée gratuite

Le Senior Club t'invite en mai 2025

Sortie à vélo électrique avec Marcel Blanc

Mercredi 7 mai à 13h30 au bâtiment de l'édilité à Enney

Durée 3h, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée.
N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

Inscriptions jusqu'au 5 mai chez Annette 079 767 68 38

Café Patois avec Alodie Philipona

Mercredi 14 mai à 14h à la Couronne à Enney (au 1^{er})

Lire en patois, s'aider à parler ensemble autour d'un café.

Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

Pas d'inscription

Informations au 079 767 68 38

Jeux divers

Vendredi 16 mai à 14h à la Couronne à Enney (au 1^{er})

Venez jouer à divers jeux de société ou au jass, boire un thé en bonne compagnie, afin de se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance.

Pas d'inscription

Randonnée dans la vallée avec Josiane et Dominique

Mardi 20 mai à 14h à l'ancienne école d'Enney

Durée environ 2h. Bonnes chaussures, boissons, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps.

Informations chez Josiane au 079 252 56 43

Le Senior Club t'invite en juin 2025

Sortie à vélo électrique avec Marcel Blanc

Mercredi 4 juin à 13h30 au bâtiment de l'édilité à Enney

Durée 3h, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée.
N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

Inscriptions jusqu'au 2 juin chez Annette 079 767 68 38

Café Patois avec Alodie Philipona.

Mercredi 11 juin à 14h à la Couronne à Enney (au 1^{er})

Lire en patois, s'aider à parler ensemble autour d'un café.

Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

Pas d'inscription

Informations au 079 767 68 38

Sortie et repas à la buvette des Sattels

Vendredi 13 juin à 10h30 à Bellegarde

Rdv aux lieux habituels des villages pour regrouper les autos.

Coût : la moitié du menu prévu et dès la deuxième boisson.

Venez participer à ce temps convivial !

Inscriptions chez Josiane jusqu'au 6 juin, au 079 252 56 43

Randonnée dans la vallée avec Josiane et Dominique

Mardi 17 juin à 13h30 à l'ancienne école d'Enney

Durée environ 2h. Bonnes chaussures, boissons, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps.

Informations chez Josiane au 079 252 56 43



**Réseau Santé et Social
de la Gruyère**

Bien vieillir en Gruyère | 2^{ème} édition
Journée d'information et d'échanges

A vos agendas!
26 avril 2025

**Cycle d'orientation de la
Tour-de-Trême de 9h à 17h**





Tir obligatoire 2025



Nous informons les militaires astreints au service des villages d'Enney, d'Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé à Grandvillard aux dates suivantes :

Samedi 12 avril 2025 de 13h30 à 16h00

Samedi 30 août 2025 de 13h30 à 16h00

En 2025, les militaires suivants seront astreints au tir obligatoire :

les soldats, les appointés, les caporaux, les sergents, les sergents-chefs et les officiers subalternes (lt/plt) qui ont accompli leur école de recrues en 2024 ou avant.

Les officiers subalternes peuvent choisir entre le programme obligatoire à 300 mètres (F ass) et celui à 25 mètres (pistolet). S'ils échouent au tir obligatoire à 25 mètres, ils doivent accomplir le programme obligatoire à 300 mètres.

Le tir obligatoire dure jusqu'à l'année précédant celle de la libération des obligations militaires, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le militaire atteint l'âge de 35 ans.

Les militaires qui seront licenciés en 2025 ne sont plus astreints au tir obligatoire.

Les militaires licenciés de l'armée dès 2025, qui souhaitent conserver leur arme personnelle (F ass) en toute propriété, doivent avoir tiré 4 exercices fédéraux (par ex. 3 fois le tir obligatoire et une fois le tir en campagne) au cours des 3 dernières années.

Retrouvez toutes les informations sur l'application SAT.



Jeunesse d'Estavannens – 75 ans

6-7 JUIN 2025

75 ANS



JEUNESSE D'ESTAVANNENS

Vendredi 6 juin au soir: match aux cartes et bar dès 19h
Samedi 7 juin: apéro des anciens membres et sponsors dès 11h, repas sur inscription dès 12h
Samedi 7 juin au soir: bar et ambiance.

  QR code pour l'inscription au repas ou par téléphone au 077 526 19 03
Jusqu'au 10 mai 2025

  QR code pour l'inscription au match aux cartes ou par téléphone au 077 526 19 03
Jusqu'au 10 mai 2025

APPEL AUX ANCIENS MEMBRES

Si tu es un ancien membre, n'hésites pas à partager la nouvelle à tes amis et à envoyer des photos qui ont marqué ta jeunesse au 079 299 96 95 !

On a hâte de vous voir le 7 juin dès 11h jusqu'à 12h pour l'apéro des anciens membres!



QR pour l'inscription
individuelle à l'apéro des
anciens membres
Jusqu'au 10 mai 2025

Invitation : Séance d'information Poya 2028

Chers habitants de la commune de Bas-Intyamou,

Début 2023, quelques représentants des sociétés d'Estavannens et de l'Association Gruérienne pour le Costume et les Coutumes (AGCC) se sont rencontrés afin d'envisager une nouvelle édition de la Poya d'Estavannens, ce patrimoine unique du canton de Fribourg et spécifique au village d'Estavannens. Rapidement, la décision a été prise de lancer un sondage afin de savoir si l'envie de reconduire un tel événement était partagée par la population.

Le village a répondu positivement à la proposition de manière quasi unanime. Fort de ce soutien, le projet de tenir une Poya en 2028, conjointement aux festivités du centenaire de l'AGCC, a été soumis au vote des représentants des sociétés d'Estavannens et de celles de l'AGCC. L'engouement fut immédiat et la tenue de la Poya 2028 a été annoncée aux médias en novembre 2023.

Un comité d'organisation voit le jour une année plus tard, à l'automne 2024, et les dates de l'événement sont alors fixées du 28 au 30 avril 2028. Fin janvier 2025, suite à nos premiers travaux, nous avons estimé important d'informer les habitants de la commune ainsi que de proposer une rencontre publique avec le comité d'organisation.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre pour une séance d'information :

Le vendredi 9 mai 2025 à 19h00 aux Tollas, à la ferme de la famille Jacques Pharisa, à Estavannens.

Cette séance d'information nous permettra de vous présenter les premières lignes directrices définies et de répondre à vos questions. Elle sera suivie du verre de l'amitié, offert par les autorités communales de Bas-Intyamou, qui vous donnera l'occasion d'échanger avec les membres du comité présents.

D'ici là les membres du comité d'organisation vont commencer à contacter celles et ceux d'entre vous qui s'étaient déjà manifestés comme étant intéressés à rejoindre l'aventure. Mais nous souhaitons n'oublier personne. Si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à vous manifester auprès d'un des responsables que vous connaissez (voir liste), ou auprès de la secrétaire du comité d'organisation, Madame Lydia Moret.

En espérant que ces quelques lignes auront suscité votre intérêt, nous vous donnons rendez-vous le 9 mai prochain et nous réjouissons d'échanger autour de ce magnifique projet qu'est la Poya 2028.

Cordialement

Florian Emonet

Président du comité d'organisation de la Poya 2028

Domaine de responsabilité	Prénom & Nom
Présidence du CO	Florian Emonet
Vice-présidence du CO	Frédéric Mauron
Secrétariat	Lydia Moret
Finances	Loïc Andrey
Gestion des risques	Olivier Pharisa
Mobilité	Cédric Fragnière
Bénévoles	Pierre Albertin
Bénévoles	François Caille
Coordination agricole	Jérémie Pharisa
Coordination agricole	Edouard Raboud
Infrastructure	Pierre-Alain Conus
Infrastructure	Nicolas Pasche
Exploitation	Christophe Caille
Exploitation	Jean-Luc Oberson
Animation	Céline Masset
Animation	Amandine Rosa
Communication	Audrey Raffaelli
Communication	Maxime Seydoux
Sponsoring	Kevin Grangier
Comité de soutien	Erika Decorges

Neirivue-Molésou : course de montagne le 15 juin 2025

Amateurs de défis et amoureux de la montagne, préparez-vous à vivre une expérience unique ! La course de montagne Neirivue-Molésou revient pour sa 46^e édition le dimanche 15 juin 2025.

Avec un parcours de 10,6 km et un dénivelé de 1'290 mètres, cette course mythique vous emmènera à travers des sentiers splendides : depuis Neirivue, vous traverserez les Gorges de l'Evi, des forêts ainsi que des alpages avant d'atteindre le sommet du Molésou et son panorama à couper le souffle. Cette mythique course s'adresse à tous les sportifs autant professionnels qu'amateurs. L'événement se veut rassembleur, convivial mais aussi familial avec la course jeunesse dans le village de Neirivue, ouverte aux enfants de 3 à 17 ans.

Que vous soyez coureur passionné ou spectateur enthousiaste, rejoignez-nous pour une journée sportive et conviviale. Venez encourager les athlètes et partager l'émotion de cette montée légendaire !

Inscriptions ouvertes dès le 18 mars 2025 !

Plus d'infos et inscriptions sur notre site : www.neirivue-moleson.ch



Arnaque aux faux policiers !



Calendrier des sociétés et manifestations

22.03.2025	20h00	Harmonie Paroissiale d'Estavannens – concert annuel	Hôtel-de-Ville de Broc
28.03.2025		SIV Enney – Assemblée	Auberge de la Couronne à Enney et heure à définir
26.04.2025	9h00 à 17h00	Journée d'information pour les Seniors (RSSG)	CO de la Tour-de-Trême
20.05.2025	20h00	Harmonie Paroissiale d'Estavannens – Concert de préparation à la fête cantonale	Hôtel-de-Ville de Broc
27.05 au 01.06.2025		Concours fête cantonale des musiques	Espace Gruyère, Bulle
06-07.06.2025		Jeunesse d'Estavannens – 75 ans	Terrain de foot à Estavannens
14.06.2025	19h00	Harmonie Paroissiale d'Estavannens – Concert annuel	Ecole d'Estavannens
15.06.2025		Neirivue-Moléson – Course de montagne	Départ Neirivue
28.06.2025		SIV Enney – Concert d'été	Lieu et heure à définir
29.06.2025		UCI Gran Fondo	Estavannens-Grandvillard
30.06 au 06.07.2025		Ultimate – Course de vélos	Etape à Enney
07.09.2025		SIV Enney – Balade automnale	Lieu et heure à définir
Avril 2028		La Poya d'Estavannens	

COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamon 36
1667 Enney



☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 www.bas-intyamon.ch

✉ commune@bas-intyamon.ch



Heures d'ouverture de l'administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Pâques	du 18 au 21 avril 2025 (fermeture le 17 avril 2025 à 16h00)
Ascension	du 29 mai au 1 ^{er} juin 2025
Pentecôte	le 9 juin 2025
Fête Dieu	du 19 au 22 juin 2025
Vacances d'été	du 21 juillet au 10 août 2025
Assomption	le 15 août 2025 (fermeture le 14 août à 16h00)

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)
Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00